

**Inscrivez-vous dès maintenant à la vaccination contre la COVID-19**

[vaccin.covid19.gouv.tg](https://vaccin.covid19.gouv.tg)

#TogoSafe #FaisonsBLOC

REPUBLICAINE TOGOLAISE  
Coordination Nationale de  
Création de la Bio-économie locale

CORONAVIRUS  
AU TOGO

f t @Covid19TG



# L'AUDIENCE

Bimensuel Panafricain d'Informations et d'Analyses

N° 0072 du 12 / 04 / 2021

250 F CFA

RELANCE POST-COVID/FINANCES PUBLIQUES

## Le Togo mobilise 75 milliards sur le marché financier régional P.3



TOGO/DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Dr. Koffi Efanam Adadji, directeur de l'ANGE: « la problématique de l'environnement est abordée à la fois en termes de préservation de l'environnement et en termes d'enjeux humains »** P.2

Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !

[www.perspectiveinfo.com/l'audience](http://www.perspectiveinfo.com/l'audience)

VISITE OFFICIELLE DU PRÉSIDENT TOGOLAIS À PARIS P.4

## Des accords signés



Le séjour de trois jours courant semaine dernière dans la capitale française, du Président togolais Faure Gnassingbé, a été une visite marquée par plusieurs accords de partenariat et surtout par un déjeuner de travail...

EDUCATION

**L'EPP Kintangoli bénéficie d'un lot d'ouvrages neufs grâce à l'ANADEB** P.5



## TOGO/DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Dr. Koffi Efanam Adadjì, directeur de l'ANGE: « la problématique de l'environnement est abordée à la fois en termes de préservation de l'environnement et en termes d'enjeux humains »

Une grande rencontre de deux jours a réuni tous les acteurs du développement durable autour du rôle que joue l'Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE), dans l'intégration de l'environnement dans les actions de développement de tous les secteurs d'activités au Togo. C'était les 1er et 2 avril

environnementales dans l'élaboration et l'exécution des projets de développement. A cet effet, les échanges au cours du dialogue ont porté essentiellement sur l'importance du rôle

Adadjì, Directeur de l'ANGE, il est nécessaire de maintenir un meilleur équilibre entre l'homme et son environnement. « C'est sur la base de cette vision écologique qu'est deve-



Photo de famille à l'ouverture des travaux

2021 à Lomé et la cérémonie d'ouverture des travaux a été ouverte par le ministre Foli-Bazi Katari en charge de l'environnement et des ressources forestières.

L'événement placé sous le haut patronage du Premier ministre est un dialogue sur la prise en compte des exigences

de l'ANGE dans la consolidation de la gouvernance environnementale et sociale. Les différents participants à cette rencontre sont, des institutions étatiques, des organisations du système des nations unies ainsi que de la société civile. Pour Dr. Koffi Efanam

loppée la politique d'environnement au Togo. Ainsi, la problématique d'environnement est abordée à la fois en termes de préservation de l'environnement et en termes d'enjeux humains. La création de l'agence nationale de gestion de l'environnement (A.N.G.E.) s'inscrit



Dr. Koffi Efanam Adadjì, directeur de l'ANGE

alors dans une politique de développement durable. », a-t-il expliqué.

En substance, sa « création répond à la nouvelle vision du développement. Régulation effective, information efficace sont ses enjeux ; être en partenariat avec les autres acteurs constitue les perspectives de l'ANGE » qui est et reste au service de tous les départements ministériels et à la disposition des acteurs du secteur privé pour un développement dura-

ble ».

Cette rencontre va permettre, renseigner, de mieux gérer l'environnement au Togo.

La mission de l'ANGE à sa création est d'appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de l'environnement, de même il lui revient d'implémenter cette politique telle que définie dans le cadre du Plan national de développement (PND).

Ali

## CRÉATION D'UNE CHAÎNE DE VALEUR DU CACAO L'engagement des Chocolatiers au Togo



La création d'une chaîne de valeurs sûre et riche du cacao a été évoquée jeudi 08

avril 2021 à l'occasion d'une visite exploratoire d'une délégation de «chocolatiers En-

gagés'' au Togo.

D'après le ministère du Commerce, c'est l'un des sujets phares discutés entre Kodjo Adedze patron dudit ministère et le réseau d'acteurs engagés pour un chocolat de qualité au Togo. L'association dont le Président Daniel Mercier dit tout aimer du Togo, de « la construction des infrastructures marchandes modernes, au positionnement stratégique du port autonome de Lomé » en passant par « la solidarité gouvernementale mise en avant pour avoir un cacao togolais de qualité », rassure en effet de « l'adhésion de son réseau à la construction d'une filière haut de gamme induisant au plein épanouissement de ses



Le ministre Adedzé ( droite ) échangeant avec M. Mercier du réseau chocolat de qualité du Togo

acteurs ».

Cette visite au Togo du réseau d'acteurs engagés pour un chocolat de qualité aux valeurs exigeantes et responsables, dans un contexte d'amélioration continue du climat des affaires, devrait augurer de bonnes perspectives pour le cacao togolais et le chocolat made in Togo. Un

défi que tente également de relever la jeune entreprise Chocotogo, spécialisée dans la transformation du cacao en du «chocolat bio made in Togo» et engagée à améliorer les conditions des acteurs de la filière, notamment celles des producteurs.

Valentine Bia



**L'AUDIENCE**

Récepissé N° 0555 / 19 / 04 / 17 / HAAC  
05 B.P 484 Lomé  
Tél : (+228) 90 21 30 91 / 98 86 65 70 / 90 45 78 57  
Email : laudience07@gmail.com  
Siège: Derrière EPP-Kélégougan

Directeur de Publication : Raymond A. SAMA (alias Ali LEGRAND)

Rédacteur en chef : Valentine BIA  
Rédaction : Valentine BIA  
Ali LEGRAND

Tirage : 500 exemplaires

Mise en page : Benjamin K. Tchabi

Imprimerie : Direct print

## RELANCE POST-COVID/FINANCES PUBLIQUES

## Le Togo mobilise 75 milliards sur le marché financier régional

Selon l'agence Umoa-Titres, après ses expériences réussies d'émissions simultanées de deux titres, le Togo va boucler trois Obligations Assimilables du Trésor (OAT) simultanées le 16 avril prochain, en vue de mobiliser 75 milliards FCFA.

C'est en effet via des OAT de maturités 5 ans (60 mois), 7 ans (84 mois) et 10 ans (120 mois) que le Togo prend à nouveau rendez-vous avec le marché financier régional afin de mobiliser des ressources pour sa relance post-Covid, annonce l'agence Umoa-Titres qui précise que le pays a lancé un avis d'appel d'offres en ce sens. « La présente émission dénommée « Obligations de Relance

OdR» vise à permettre à l'émetteur (ndlr: le Togo) de mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'État du Togo dans le cadre de ces plans de relance économique afin de contenir les effets de la pandémie COVID-19 et renouer avec les performances d'avant la crise sanitaire », informe la source.



Pour cette opération et selon le site d'information togofirst.com, le trésor public togolais offre des taux

d'intérêts qui oscillent entre 5,9%, 6,15% et 6,25% l'an, en fonction des délais de remboursement des ti-

tres qui seront souscrits. Le nominal est fixé pour chacun des titres à 10 000 FCFA.

La rédaction

## SÉCURITÉ INFORMATIQUE

## L'ARCEP lance la procédure d'accréditation des organismes de certification électronique



En ligne avec son ambition de devenir un hub digital à l'horizon 2025 avec des services électroniques de qualité, le Togo veut avoir son répertoire d'organismes spécialisés dans la fourniture de services de certification électronique. En ce sens, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a lancé une procédure de manifestation d'intérêts afin de recenser les acteurs des secteurs du commerce et de l'administration électronique souhaitant être accrédités en tant que Prestataires de Services de Certification Electronique (PSCe).

Sont aussi concernés par cette procédure

d'accréditation, ceux qui ambitionnent d'être des Prestataires de Services de Confiance Qualifiés (PSCQ). Ainsi, les acteurs répondant aux exigences requises devront être accrédités par le régulateur des communications électroniques, agissant comme autorité déléguée de certification.

\*En outre, en cohérence avec ses missions, l'ARCEP devra doter d'une qualification les organismes qui désirent assurer des services de confiance électronique aux entreprises, administrations ou au public. Ces prestations concernent la délivrance et la gestion de certificats électroniques permettant de signer des échanges électro-

niques de manière fiable et sécurisée et la fourniture de services d'archivage électronique, entre autres. Notons que l'accréditation de ces acteurs spécialisés viendra en complément des initiatives gouvernementales visant à doper la confiance des Togolais dans la sécurité informatique. En février 2021, le gouvernement annonçait le lancement du Computer Emergency Response Team, pour renforcer la sécurité du cyberspace et permettre aux usagers togolais de profiter « sereinement de la digitalisation des services et de l'administration », renseigne-ton.

La rédaction

## PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADETIKOPE

## Les 2/3 des travaux déjà exécutés

« Les travaux d'implantation de la Plateforme Industrielle d'Adetikopé (PIA) sont à environ 65% de leur exécution », a déclaré le jeudi 08 avril, Jesse Damsky son Directeur général, lors d'une visite du PM, Victoire Tomégah-Dogbé, sur le site dédié.

Une estimation que par-

mière phase du projet, 40% de l'espace seront occupés par des projets liés à la logistique. Il y aura aussi un parc de camions, un parc de conteneurs et un magasin pour des produits de l'agrobusiness. Également, des usines qui seront chargées d'un premier niveau de transformation du coton et d'autres usines



tage le ministre du Commerce Kodjo Adédzé, membre de la délégation gouvernementale qui a effectué la visite: « Son Excellence Madame le Premier Ministre a fait le tour de PIA et constaté que les travaux suivent le calendrier défini. Les travaux avancent très bien dans les délais. Les délais d'exécution sont très satisfaisants », a-t-il déclaré. Il est à noter que d'après le Top Manager de la PIA, « dans la pre-

qui seront chargées de transformer ce coton en textile », a-t-il détaillé. En définitive, il ne devrait rester qu'environ 35%, soit à peu près le 1/3 des travaux à exécuter dans le cadre de l'implantation de cette plateforme qui traduit l'ambition des autorités togolaises d'industrialiser l'économie du pays, et de créer des emplois. La PIA devrait générer à terme au moins 35 000 emplois.

Valentine Bia

## VISITE OFFICIELLE DU PRÉSIDENT TOGOLAIS À PARIS Des accords signés

Le séjour de trois jours courant semaine dernière dans la capitale française, du Président togolais Faure Gnassingbé, a été une visite marquée par plusieurs accords de partenariat et surtout par un déjeuner de travail offert vendredi à l'Élysée par son homologue français Emmanuel Macron. De quoi ont parlé Faure Gnassingbé et Emmanuel Macron à l'Élysée ? Contenu des accords à découvrir.

En effet, comme prévu avant son départ au Togo, cette journée est une occasion spéciale de rencontre entre les représentants du gouvernement togolais et français. Plusieurs sujets d'intérêt commun ont été discutés par les deux chefs d'État. Particulièrement ceux ayant trait aux relations bilatérales, à la situation sanitaire et

le partenariat économique avec la France. Le Président Macron a exprimé également cette volonté et je suis convaincu que nous y parviendrons », ajoute Faure Gnassingbé. S'agissant de la situation régionale et la violence dans le sahel, le Président togolais dit avoir exprimé au Président Macron son « engagement total pour contribuer



geants de grands groupes, de grandes sociétés, entre autres évoluant dans l'industrie, les infrastructures, l'énergie, de l'eau, du numérique. Quatre accords au total ont été signés entre les

deux pays lors de cette visite officielle à Paris du Prince de Lomé. Il ya eu un protocole d'accord sur le dispositif « talents en commun », de deux conventions dans le domaine de l'énergie

pour un montant de 105 millions d'euros et d'une convention de crédit entre l'Agence française de développement (AFD) et le Togo.

Ali



Les grands moments du séjour de Faure Gnassingbé à Paris

sécuritaire. « Avec le Président Emmanuel Macron ce matin, (vendredi 09 avril : ndr) nous avons évoqué des questions bilatérales, notamment en matière économique. Le Togo offre un climat d'affaires propice aux investissements. Nous avons également réitéré notre engagement commun sur les questions régionales à lutter contre le terrorisme et à soutenir la transition au Mali », a indiqué M. Gnassingbé dans un communiqué de presse et sur ses réseaux sociaux. Dans un élan d'estime réciproque entre les deux hommes d'État, la rencontre Gnassingbé et Macron était pratiquement une revue de portefeuilles de tous les secteurs clés de développement du Togo.

rétablissement de la paix et de la sécurité dans toute la sous-région. Il a rappelé notamment la présence de 1100 militaires togolais au sein de la MINUSMA au Mali et la tenue à Lomé le 08 mars dernier, de la première réunion du Groupe de suivi et de soutien à la transition au Mali, réunion présidée par lui-même. Selon la même source, avec un taux de croissance relevé à 1,8% pour 2020 contre une prévision initiale comprise entre 0,4 et 0,7%, l'économie togolaise affiche une forte résistance au choc COVID et une résilience propre à accélérer la relance post-pandémie.

Renforcement de partenariat et ou relations bilatérales

« Ce déjeuner a été l'occasion d'aborder les relations bilatérales entre la France et le Togo et d'engager une nouvelle dynamique plus ambitieuse. Le Togo affiche une trajectoire économique qui offre de nombreuses opportunités et je suis vraiment désireux de renforcer

Après Macron, le chef de l'État togolais a été par la suite reçu en audience par le président du sénat français, Gérard Larcher. Une rencontre qui se situe aussi au centre des discussions politiques.

Quatre accords arrachés  
Selon les informations, M. Gnassingbé s'est entretenu avec plusieurs personnalités françaises de différents secteurs du développement qui reconnaissent unanimement l'attractivité du Togo. Il s'est agi de hauts diri-



POUR MIEUX AGIR

## ANIAC-Togo dans la quête de mieux faire, forme ses membres

Du 29 au 31 mars 2021, les membres de l'Autorité Nationale pour l'Interdiction des Armes Chimiques au Togo (ANIAC-Togo) prennent part à Davié (25 km environ au nord de Lomé), à un atelier de renforcement de leurs capacités. L'objectif visé par cette rencontre est d'outiller les participants en vue d'une bonne mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des Armes Chimiques (CIAC) et sur leur destruction au Togo.

Selon les informations, créée par décret N.2015-082/PR, l'Autorité Nationale pour l'Interdiction des Armes Chimiques (ANIAC-Togo) a pour mission d'assister le gouvernement dans la conception et la mise en œuvre de la politique nationale sur l'interdiction des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi que des produits chimiques prohibés par la Convention.

Dans cet élan, elle est chargée entre autres de, veiller à l'application stricte de la Con-



vention par toute personne physique ou morale se trouvant sous juridiction ou sous

contrôle de l'Etat togolais ; initier les mesures législatives, réglementaires et administra-

tives en vue de l'application effective de la Convention ; coordonner les actions des différents départements ministériels allant dans le sens de la mise en œuvre de la Convention ; organiser des séances de sensibilisation avec les opérateurs économiques et les chercheurs sur les activités interdites par la Convention ; procéder à l'inspection des sites de produits chimiques et de garantir le suivi de l'application de la Convention.

Le constat, cependant est qu'il subsiste quelques difficultés relative à la compréhension et à la maîtrise de ce cahier de charges, d'où cet atelier de renforcement de capacités à l'intention des membres ANIAC. Il est question du renforcement des capacités managériale, opérationnelle, technique et professionnelle durant trois jours.

Le management des entre-

prises : cas de l'ANIAC-Togo ; la Convention et ses différentes dispositions ; le rôle et le fonctionnement d'une Autorité Nationale et le rôle et les responsabilités des différentes structures (sectoriels) composant l'ANIAC-Togo sont les grands axes de cette formation.

A l'ouverture des travaux, le président de l'ANIAC-Togo, M. Amah Hunledé, a indiqué que cet atelier de renforcement des capacités s'avère capital pour leur structure, car il leur permettra de faire un tour d'horizon sur les dispositions de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques et ses obligations vis-à-vis des Etats parties. « Cet atelier offre également l'occasion de revisiter le rôle et les responsabilités des différentes structures de l'Autorité », a-t-il martelé

La rédaction

ENERGIE

## L'AT2ER a un champ solaire photovoltaïque

« Dans sa vision, le chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, veut porter le taux de proportion des ménages en électricité à 100% d'ici 2030 sur tout le territoire national ». C'est ce qu'a laissé entendre, ce lundi 29 mars à Lomé à l'inauguration de ce système pv, la ministre déléguée auprès du président de la République, chargée de l'Energie et des Mines, Mawunyo Mila Ami Aziablé. C'était en présence de l'ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Togo, Matthias Veltin.

Selon les informations, financé par la GIZ qui est le bras technique de la coopération al-

lemande au Togo, à environ 43 millions de F CFA hors taxes, ce système PV permet à l'Agence togolaise d'électrification rurale et des énergies renouvelables (AT2ER) d'avoir une nouvelle source d'énergie plus autonome et va contribuer considérablement à son fonctionnement en besoin énergétique.

Ce champ solaire photovoltaïque est construit par KYA Energy Group, maître d'ouvrage, et est logé sur le toit de l'AT2ER. En plus du branchement de la CEET, renseigne-t-on, ce système installé, a une capacité de stockage de 32 kwh avec batteries, soit environ 2 heures

d'autonomie, un champ PV de 33 kwc et une puissance de sortie de 30 kw.

Pour le directeur général par intérim de l'AT2ER, dans son mot de circonstance, Robil Nassoma, cette installation permettra de réduire leurs factures d'électricité en passant de 600.000 F CFA par mois actuellement à environ 450.000 F CFA les mois à venir. « Aussi, voudrions-nous utiliser cette installation à titre expérimental pour injecter l'énergie sur le réseau de la CEET, le surplus d'énergie produite, lorsque les textes le permettront », a-t-il ajouté.

L'occasion a été pour l'ambassadeur de la République Fé-

dérale d'Allemagne au Togo, Matthias Veltin, de féliciter le gouvernement togolais pour sa stratégie d'électrification nationale lancée il y a bientôt trois ans. Le diplomate a salué les acquis et les efforts pour sa mise en œuvre fructueuse, afin d'assurer un accès universel à l'électrification au Togo à travers l'introduction des solutions hors réseau.

Le diplomate allemand a, par ailleurs, réaffirmé l'importance qu'accorde son pays à la transition énergétique. « Nous sommes convaincus qu'elle peut commencer à petite échelle et se traduire par des actions aux niveaux national, régional et

mondial. Nos programmes déjà en place constituent la base de nos actions pour l'atteinte de nos objectifs communs », a-t-il martelé.

La ministre Mawunyo Mila Ami Aziablé a, au nom du président de la République et du gouvernement, remercié l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Togo pour la participation multiforme et multi secteur de son pays au développement du Togo. Les installations inaugurées symbolisent l'excellence de la coopération entre le Togo et la République Fédérale d'Allemagne qui continue d'œuvrer et de contribuer à la matérialisation de la vision du chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, a-t-elle clarifié.

Valentine Bia

EDUCATION

## L'EPP Kintangoli bénéficie d'un lot d'ouvrages neufs grâce à l'ANADEB

Selon les informations, une infrastructure éducative a été réceptionnée pour permettre aux élèves et enseignants de l'EPP Kintangoli, 57 Kilomètres de Sokodé (au nord de Lomé) de suivre et dispenser les cours dans un cadre idéal. Le lot qui a été réceptionné, il y a quelques jours, est composé d'un bâtiment scolaire de trois classes plus bureau, deux blocs latrines à trois cabines, les mobiliers scolaire (soixante-quinze tables bancs, trois tables de maître, une table de directeur) cinq chaises ordinaires et un fauteuil de directeur avec un coût total de 21 473 555 F CFA. Cette réalisation a été faite par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB) avec l'appui financier de la Banque mondiale (BM).

La réalisation des infrastruc-



tures éducative s'inscrit dans le cadre du Projet filets sociaux et services de base (FSB).

Les élèves et le corps enseignant de l'EPP Kintangoli pourront désormais suivre et dispen-

ser les cours dans un cadre idéal à l'issue de la réception provisoire de leur bâtiment scolaire.

Les ouvrages de Kintangoli ont été réceptionnés provisoirement ce 10 Avril 2021 en pré-



sence des acteurs de mise en œuvre à savoir la Mairie, la chefferie locale, les CDB, la communauté bénéficiaire, la Coordinatrice de l'Anadeb de la région Centrale et des entrepri-

ses attributaires de marché : Nectam Tchédre.

Cette infrastructure éducative est un grand soulagement pour 275 élèves dont 126 filles, les enseignants et à toute la communauté de Kitangoli.

« Autrefois on se croyait se trouver enclavé mais ANADEB nous a prouvé le contraire sans oublier la Cantine scolaire, le Transfert monétaire, les dons des vivres. Cette infrastructure nous permettra d'être au rendez-vous en classe et dans le respect des mesures barrières contre la Pandémie COVID-19. Nous promettons que ce joyau sera utilisé dans le cadre de l'éducation. Il sera également entretenu et sauvegarder pour la génération future », a indiqué le Directeur de l'EPP Kitangoli.

Source: ANADEB

FRANCE-RWANDA

## Des « pas en avant » qui peuvent tout changer

De Sarkozy à Macron, les initiatives françaises n'ont pas manqué autour de la question du génocide pour retrouver des relations apaisées avec le Rwanda.

Tout a véritablement commencé en février 2010 quand le président Sarkozy a effectué un voyage officiel au Rwanda, le premier d'un chef d'État français depuis le génocide en 1994. En avril 2019, le président Macron confie à une Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi (1990-1994) la mission de déterminer le rôle de la France dans le génocide au Rwanda. Dirigée par l'historien Vincent Duclert, d'où son nom de Commission Duclert, elle a remis le 26 mars dernier son rapport au président de la République française, Emmanuel Macron. À Kigali, ce vendredi 9 avril, cela a été au tour du président Paul Kagame de recevoir en mains propres de l'historien Vincent Duclert une copie de ce rapport.

Paul Kagame et Vincent Duclert sur la même longueur d'ondes

Le président Paul Kagame et l'historien Vincent Duclert ont discuté pendant une heure des conclusions du rapport. « J'ai été très heureux de pouvoir remettre au président Paul Kagame le rapport de mon équipe, de cette commission de recherche, qui a beaucoup travaillé pour terminer cette oeuvre scientifique, qui était destinée au commanditaire, le président Emmanuel Macron mais (...) aussi à d'autres présidents, et particulièrement au président Paul Kagame », a déclaré Vincent Duclert à plusieurs journalistes à l'issue de l'entretien.

Cité par l'AFP, l'historien a rappelé le constat dressé par le rapport des « responsabilités accablantes de la France, qui n'a rien compris, qui n'a pas mesuré la gravité de son action au Rwanda, et qui a contribué au processus génocidaire sans le savoir ». Et de préciser que « ce qui est établi dans le rapport, c'est une responsabilité écrasante, et c'est précisément ce que savent Paul Kagame et les Rwandais ». « Au fond nous parlions le même langage (avec Paul Kagame), nous évoquions les mêmes faits », a-t-il ajouté. Comme en écho, Alain Juppé, ministre français des Affaires étrangères au moment du génocide, a de son côté reconnu dans une tribune publiée le 7 avril dans le quotidien *Le Monde* que la France n'avait « pas accompli assez ». « Nous n'avons pas compris qu'un génocide ne pouvait supporter des demi-mesures », a-t-il écrit. Pour rappel, ce génocide a fait plus de 800.000 morts selon l'ONU, essentiellement des Tutsi exterminés entre avril et juillet 1994.

9 avril 2021

Le président rwandais Paul Kagame reçoit en mains propres de l'historien Vincent Duclert le rapport sur le rôle de la France dans le génocide rwandais, selon l'Agence France presse (AFP). Déjà mercredi, lors des cérémonies de commémoration du 27<sup>e</sup> anniversaire du génocide, le président Kagame avait salué les conclusions du rapport, le qualifiant d'« important pas en avant ». De son côté, le ministre rwandais des Affaires étrangères Vincent Biruta s'est félicité ce vendredi du rapport Duclert qui, dit-il, « va apporter quelque chose d'important sur la compréhension du passé ». « Si vous comprenez bien le passé, ça veut dire que vous pouvez cons-

plus de deux cent cinquante mille victimes. Il y avait déposé une gerbe.

Avec sa délégation, qui comprenait le chef de la diplomatie française de l'époque, Bernard Kouchner, le président Sarkozy avait ensuite visité le musée du mémorial pendant vingt minutes, musée qui retrace l'histoire du Rwanda depuis la colonisation belge jusqu'au génocide, lequel a fait plus de huit cent mille morts (selon l'ONU) en grande majorité des Tutsi, et l'arrivée au pouvoir du président Paul Kagame. Pour bien situer la volonté politique qui a prévalu à cette démarche, il faut se rappeler qu'à ce moment-là, le rôle de la France faisait for-



Les présidents Nicolas Sarkozy et Paul Kagame

truire un avenir ensemble », a-t-il ajouté.

Dans le sillage du « pas en avant » initié par le président Nicolas Sarkozy

Dans sa volonté de repartir sur de nouvelles bases et de « construire un avenir ensemble », Paris a annoncé ce mercredi l'ouverture au grand public d'importantes archives, notamment celles de l'ancien président socialiste François Mitterrand au pouvoir à l'époque du génocide. Cette décision s'inscrit au fond dans la logique de décripation et de « pas en avant » initiée par le président Nicolas Sarkozy lors de sa visite au Rwanda débutée le 25 février 2010, soit trois mois après la reprise officielle des relations diplomatiques entre les deux pays. Nicolas Sarkozy avait en effet été le premier chef d'État français à se rendre en visite officielle au Rwanda depuis le génocide des Tutsi. Objectif : sceller la réconciliation entre la France et le Rwanda après des années de brouille. Au début de sa visite, accompagné des ministres rwandais des affaires étrangères, Louise Mushikiwabo, et de la culture, Joseph Habineza, Nicolas Sarkozy avait d'abord observé une minute de silence devant l'une des quatorze fosses communes du mémorial, où sont inhumés les corps de

il y a une procédure judiciaire engagée », avait-il poursuivi. En conclusion, il avait indiqué : « Nous allons essayer de construire une relation bilatérale où nous allons explorer une nouvelle façon de s'entendre. La France veut aider le Rwanda et nous allons construire une coopération politique, économique et culturelle ».

Et maintenant ?

Onze ans après, comme pour faire écho à ce vœu du président Sarkozy, la présidence française sous le mandat d'Emmanuel Macron a indiqué « espérer que ce rapport pourra mener à d'autres développements dans (la) relation avec le Rwanda » et que, « cette fois, la démarche de rapprochement pourra être engagée de manière irréversible ». Et d'avancer que, dans ce cadre, le retour d'un ambassadeur de France à Kigali « dans les prochains mois » serait « un pas supplémentaire » vers une normalisation ». Pour renforcer cette dynamique, la présidence française a abordé la question sensible de la poursuite en justice des responsables génocidaires. « La France poursuivra ses efforts en matière de lutte contre l'impunité des personnes responsables de crimes de génocide », a indiqué un communiqué des services de l'Élysée.

Il faut en effet savoir que si un certain nombre de planificateurs du génocide, commanditaires ou tueurs ont été condamnés au Rwanda, par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), et à l'étranger, beaucoup continuent d'échapper à la justice. À ce jour, Kigali a adressé au moins 48 demandes d'extradition à la France, premier pays européen avant la Belgique (40 demandes). Il n'y a pas de doute. Paris multiplie les initiatives pour une réconciliation la plus rapide possible et Kigali semble les apprécier à leur juste valeur. Après avoir affirmé que ce rapport qui pointe des responsabilités lourdes et accablantes de la France marquait « un changement », le président Kagame l'a salué comme montrant « un désir, même chez les dirigeants en France, d'avancer avec une bonne compréhension de ce qu'il s'est passé ». « Le Rwanda aura aussi son mot à dire avec son propre rapport sur le sujet », a-t-il ajouté. Prévu pour être dévoilé courant avril, son contenu en dira long sur l'atmosphère qui devrait accompagner ces prochains temps la coopération entre la France et le Rwanda.

Ce qu'il faut retenir du rapport Duclert

La France a failli au Rwanda entre 1990 et 1994, c'est l'une des conclusions du rapport d'historiens mis en place par le président Macron en 2019.

Responsabilité accablante »,

rôle central de François Mitterrand, lanceurs d'alerte peu écoutés et militaires sur le terrain désarmés : ce sont les principales conclusions du rapport d'historiens mis en place par le président Emmanuel Macron en 2019 et remis hier, vendredi 26 mars, à l'Élysée. Présidée par l'historien Vincent Duclert, cette commission a eu « pour mission de consulter l'ensemble des fonds d'archives français relatifs au génocide, sur la période 1990-1994, afin d'analyser le rôle et l'engagement de la France durant cette période et de contribuer à une meilleure compréhension et connaissance du génocide des Tutsis. Ce travail aura notamment vocation à aider à constituer la matière historique nécessaire à l'enseignement de ce génocide en France. » Voici les principaux points de ce rapport de plus d'un millier de pages qui compile un travail de plus de deux ans à partir de l'ensemble des archives existantes, dont certaines n'avaient jamais été consultées.

La France, responsable mais pas complice

C'est la conclusion choc du rapport : les autorités françaises portent « des responsabilités lourdes et accablantes » dans la dérive ayant abouti au génocide des Tutsi en 1994.

Les responsabilités sont avant tout « politiques », avec un « aveu-glement » face au « régime raciste, corrompu et violent » du président hutu Juvénal Habyarimana, et ce malgré des « alertes ». « En France, à l'inquiétude de ministres, de parlementaires, de hauts fonctionnaires, d'intellectuels, il n'est répondu que par l'indifférence, le rejet ou la mauvaise foi », assène le rapport.

Les responsabilités sont également « intellectuelles », avec selon le texte une « obstination » à défendre une lecture ethnique du conflit rwandais dans les années précédant le génocide. Est pointée l'incapacité des décideurs à penser le génocide et à le distinguer des massacres de masse, notamment. L'action de la France au Rwanda à cette époque est ainsi présentée comme une « faillite ». Selon le rapport, « rien ne vient démontrer » toutefois qu'elle s'est rendue « complice » du génocide, qui a fait au moins 800 000 morts selon l'ONU. « Si l'on entend par là une volonté de s'associer à l'entreprise génocidaire, rien dans les archives consultées ne vient le démontrer. »

Mitterrand, tête pensante de la politique française au Rwanda

Le rapport accable tout particulièrement le président français de l'époque, François Mitterrand, décédé en 1996, et son soutien total et durable au président Habyarimana. « Jamais, dans les archives consultées par la commission, un document n'atteste que le président rwandais ait été désavoué par son homologue français »,

Suite à la page 5

FRANCE-RWANDA

## Des « pas en avant » qui peuvent tout changer

peut-on lire. « L'alignement sur le pouvoir rwandais procède d'une volonté du chef de l'État », pointe l'une des conclusions du document.

Entre 1990 et 1994, il est notamment rappelé le soutien militaire sans faille prodigué par la France au Rwanda, y compris via des opérations de formation de l'armée, et ce malgré les diverses alertes lancées sur la radicalisation d'une partie du régime hutu.

François Mitterrand n'a cependant pas décidé seul : sa politique sur ce sujet a été largement influencée par un petit cercle de proches, notamment son chef d'état-major particulier Christian Quesnot.

L'obsession du FPR

Christian Quesnot ainsi que le conseiller Afrique de l'Élysée Bruno Delaye vont abreuver le président de la République de notes mettant en garde contre le danger du FPR. Le Front patriotique rwandais, parti politique créé par des Tutsis en exil en Ouganda, va mener plusieurs attaques au Rwanda entre 1990 et 1994. Dès 1990, ces attaques sont qualifiées d'« offensive ouganda-tutsi » par une partie des autorités françaises, et notamment par M. Quesnot. « Une lecture ethnociste du Rwanda », selon le rapport, qui dénonce une « conception qui perdure et alimente une pensée où, les Hutus étant majoritaires, la possibilité d'une victoire du FPR est toujours assimilée à la prise de contrôle anti-démocratique par une minorité ethnique ». C'est cette lecture, prédominante à l'Élysée, qui poussera la France à soutenir le régime hutu, notamment en formant certains militaires du régime avant 1994.

Des voix dissonantes rarement écoutées

La France ne parlait toutefois pas d'une seule voix sur la question du Rwanda, rappelle le rapport, y compris au sein du gouvernement. Pierre Joxe, ministre de la Défense entre 1991 et 1993, a ainsi plusieurs fois souhaité réévaluer l'appui militaire au Rwanda, mais il n'aura que rarement gain de cause auprès du président. La Direction générale des services extérieurs (DGSE) avait également alerté, en 1993 notamment, sur la responsabilité du président Habyarimana dans les massacres de Tutsis, mettant en doute sa « bonne foi ». Et dès octobre 1990, soit plus de trois ans avant le génocide, l'attaché de défense français à Kigali, le colonel René Galinié, avait mis en garde Paris sur la possibilité d'une élimination physique de centaines de milliers de Tutsis.

Des « pratiques d'officine »

Le document ne se contente pas d'épingler des fautes idéologiques de la France, il met en lumière également des « dérives institutionnelles » et des « pratiques ir-

régulières », en particulier du côté de l'État-major particulier de la présidence, dirigé par Christian Quesnot.

« La commission a démontré l'existence de pratiques irrégulières d'administration, de chaînes parallèles de communication et même de commandement, de contournement des règles d'engagement et des procédures légales, d'actes d'intimidation et d'entrepris d'éviction de responsables ou d'agents », dénonce le rapport.

Parmi les exemples est notamment cité un fax d'octobre 1990 envoyé par l'adjoint de M. Quesnot, le colonel Jean-Pierre Huchon, où il demande quasi explicitement à l'attaché de défense à Kigali de contribuer à l'entreprise de propagande contre le FPR. Des écrits qui « pourraient s'apparenter à des pratiques d'officine » pour les rapporteurs.

L'opération Turquoise, trop tard ?

Déployée sous mandat de l'ONU le 22 juin 1994, plus de deux mois après le début du génocide, la force Turquoise avait officiellement une mission humanitaire. Dans la pratique, l'objectif était de mettre fin aux massacres. « Les troupes déployées ne sont pas préparées aux terribles réalités qu'elles rencontrent au Rwanda et ont pu en subir de profonds traumatismes », note le rapport, qui rappelle les « nombreuses incertitudes » qui entourent le déploiement des militaires, notamment sur le périmètre de leur mission. Une autre question est posée dans le rapport sur Turquoise : la France a-t-elle mis fin au génocide par cette opération comme cela a été affirmé à l'époque au niveau politique ? « Certes, le nombre de Tutsis encore menacés fin juin, extraits de situations dangereuses et sauvés, se compte en milliers, mais la France, longtemps aveugle devant la réalité du génocide, est intervenue trop tard pour des centaines de milliers d'autres », ajoute le texte. Les rapporteurs pointent par ailleurs que l'action humanitaire de l'opération a bénéficié à « des populations très majoritairement hutues et qui comptent parmi elles non seulement des tueurs, mais aussi des commanditaires du génocide ».

Le refus d'arrêter des génocidaires

14 juillet 1994 : le général Laforcade, chef de l'opération Turquoise, informe l'État-major de la présence de cinq membres du gouvernement intérimaire hutu, à l'origine du génocide, dont son président, dans la Zone humanitaire sûre, au sud-ouest du Rwanda. Il déclare « attendre les ordres ». Six jours plus tard, une note de la DGSE donne même la localisation précise de certains d'entre eux. « Les responsables du génocide ne seront néanmoins pas

appréhendés par les forces françaises », notent les rapporteurs.

Alors les militaires français ont-ils laissé volontairement filer des génocidaires ? « Les archives montrent que les autorités françaises n'ont jamais envisagé sérieusement de procéder à des arrestations », conclut le rapport. « Elles se sont plutôt efforcées de convaincre les membres du gouvernement intérimaire de quitter la Zone humanitaire sûre », ajoute le texte. Le rapport, fort de nombreux documents sur le sujet, montre que la France a notamment assuré que l'arrestation des suspects ne relevait pas de son mandat mais de celui de la mission de l'ONU (Minuar). Elle avait également justifié sa position en estimant que les droits de la défense ne pourraient être garantis si les suspects étaient remis au FPR qui venait de prendre le pouvoir.

Après vingt-trois ans d'attaques monstrueuses lancées par des associations censées défendre les victimes, attaques relayées, voire aggravées, par la plupart des grands médias, le père Wenceslas Munyeshaka vient d'être innocenté par la justice française (les parties civiles ont annoncé un pourvoi en cassation, NDLR). Pendant ces vingt-trois ans, il a été emprisonné à trois reprises, insulté, harcelé, persécuté. Il a dû supporter les accusations sur les chefs de génocide, de torture, de mauvais traitements et d'actes inhumains et dégradants. La présomption d'innocence a été constamment foulée aux pieds. Cette affaire restera comme un grand dés-honneur de la presse française, et mérite d'être analysée car elle reflète la façon dont les journalistes qui écrivent sur le Rwanda font leur métier. Ils ne cherchent pas la vérité en enquêtant à charge et à décharge, mais sont imprégnés d'une idéologie victimaire et binaire qui évacue la complexité de l'histoire et reprend sans nuances la vision de Paul Kagame du drame rwandais.

Si le génocide des Tutsis est évidemment incontestable, il est soigneusement oublié que des Hutus dits modérés ont également été tués par les miliciens hutus et que des crimes de masse ont été perpétrés par les Tutsis du FPR. « Savez-vous que les Tutsis massacrent aussi ? » m'avait dit François Mitterrand le 1er juillet 1994. Plus généralement, l'affaire Wenceslas devrait permettre de réfléchir sur les liens très forts qui se sont noués entre les médias et les associations de défense des droits de l'homme et de défense des victimes, considérés par essence comme des producteurs de vérité. La Ligue des droits de l'homme, la Licra, la FIDH, Survie, le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR), dirigé par Alain Gauthier – ce dernier assurant le relais en France du procureur du Rwanda, mais aussi le journaliste Jean-François Dupaquier, journaliste et pro-

priétaire de L'Écho régional, qui ont été à la pointe de la traque du père Wenceslas, n'ont pas défendu la vérité, mais des accusations mensongères construites sur de faux témoignages. Précisons qu'Alain Gauthier a été décoré de la plus haute décoration rwandaise par Paul Kagame lui-même et, comme Jean-François Dupaquier, il a obtenu la nationalité rwandaise. NSavez-vous que les Tutsis massacrent aussi ? m'avait dit François Mitterrand le 1er juillet 1994. C'est ainsi qu'après la confirmation du non-lieu l'avocat du père Wenceslas, Me Florence Bourg, constate que « la chambre de l'instruction a non seulement constaté l'absence de toutes charges contre le père Wenceslas mais a relevé que ce dernier était venu au secours de plusieurs réfugiés, qu'ils soient hutus ou tutsis, dans des conditions d'une extrême difficulté ». Cette dernière relève par ailleurs que « les juges et les enquêteurs français n'ont pas été dupes et ont relevé la mécanique de désinformation et de faux témoignages mise en place par les autorités rwandaises et certaines associations proches du pouvoir aux seules fins de compromettre le père Wenceslas ». Il aurait pourtant été simple de trouver la vérité dans l'histoire du père Wenceslas pour ses actions à la tête de la paroisse de la Sainte-Famille à Kigali, transformée en camp de déplacés, rassemblant jusqu'à 18 000 personnes entassées sur moins d'un kilomètre carré. Quand j'ai écrit, en 2005, Noires Fureurs, blancs menteurs, il m'a fallu moins d'un mois pour constater que le vicaire de Gisors était victime d'un montage de fausses accusations, lancées dès le début par les autorités de Kigali qui l'avaient inscrit sur la liste des « génocidaires » sous le numéro 421. J'avais notamment rencontré l'abbé Célestin Hakizimana, considéré à Kigali comme un juste, qui, au centre pastoral Saint-Paul mitoyen de la Sainte-Famille, était mieux placé que quiconque pour me décrire la vraie attitude de Wenceslas, celle d'un homme actif qui a fait tout ce qu'il a pu pour protéger les réfugiés de la Sainte-Famille. Même si, inévitablement, des gens ont été tués, c'est l'une des rares paroisses où les réfugiés ont pu se cacher jusqu'à la fin du génocide. Le prêtre n'a jamais laissé les réfugiés aux mains des miliciens. L'affaire Wenceslas devrait permettre de réfléchir sur les liens entre les médias et les associations de défense des droits de l'homme, considérés par essence comme des producteurs de vérité. Le dossier à charge contre Wenceslas, constitué à Kigali, a été transmis à l'avocat de familles des victimes du génocide rwandais qui dépose une plainte contre le prêtre des chefs de torture et de génocide.

Le 26 juillet 1995, le juge d'instruction de Privas délivre un mandat d'amener contre l'abbé. Exécuté deux jours plus tard. Wenceslas est incarcéré. La revue Goliath le désigne comme le « Touvier rwandais protégé par l'Église de France ». Elle titre encore : « Sous la soutane, la machette... ». Ou encore : « Non seulement il violait lui-même, mais il faisait violer par les gendarmes ». Le harcèlement médiatique ne va, dès lors, plus cesser.

Le directeur de L'Écho régional va, à plusieurs reprises, prendre à partie le prêtre dans des procès-verbaux et à l'intérieur d'églises où il officie. En 2001, il réussit à impliquer le service public. C'est ainsi que l'équipe d'Envoyé spécial de France 2 diffuse l'émission intitulée « Génocide sans coupables », le 26 avril 2001. Les images volées sont d'une extrême violence, traduisant une évidente volonté de nuire. Le journaliste s'est borné à écouter le directeur de L'Écho régional que l'on voit pérorer devant l'église. Pour cautionner ses paroles, la caméra interroge trois Africains présents devant l'église, un homme et deux femmes, Immaculée et Clémence, qui accusent le père Wenceslas d'avoir livré des membres de leurs familles aux tueurs. « Depuis six ans, il est réfugié en France, six ans que l'Église le protège... il est mis en examen sans que rien ou presque ne se passe », commente le journaliste. Au-delà du contenu mensonger et calomnieux de l'émission, les conditions de réalisation posent certaines questions déontologiques : les trois participants africains interviewés étaient en réalité payés pour effectuer leur prestation devant la caméra. Le directeur de L'Écho régional ne s'arrêtera pas là et montera plusieurs autres coups médiatiques qu'il relatera longuement dans son journal. Il me faudrait encore de nombreuses pages pour citer tous les articles à charge contre le prêtre.

Citons-en seulement quelques-uns. TF1 lui a consacré un droit de savoir, le 1er novembre 2006, sous le titre : « Rwanda : Munyeshyaka, un curieux homme d'Église ». Témoignage chrétien, le 4 janvier 2007 : « Un prêtre bien encombrant ». Le Monde, le 24 février 2010 : « Un étrange miraculé ». Paris Match, le 13 février 2013 : « Un abbé exilé en France mis en examen ». Le magazine reprend sans bémol l'accusation contre Wenceslas d'avoir laissé les miliciens massacrer les gens. Le 13 avril 2014, France 3, dans Pièces à conviction, diffuse « Rwanda, des prêtres accusés », dans lequel, une fois de plus, l'abbé Wenceslas est présenté comme un génocidaire. Le tribunal puis la cour d'appel de Paris en 2016 condamnent France 3 pour atteinte à la présomption d'innocence. Mais L'Humanité, Jeune Afrique et Le Figaro continuent leur campagne à charge sur l'innocent vicaire de Gisors. La presse n'a pas joué son rôle.

Avec lepointafricain

FAISONS BLOC  
CONTRE LA COVID-19

Inscrivez-vous dès  
maintenant à la vaccination  
contre la COVID-19

 [vaccin.covid19.gouv.tg](https://vaccin.covid19.gouv.tg)

#TogoSafe #FaisonsBLOC



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE  
Coordination Nationale de  
Gestion de la Risque contre la



  @Covid19TG